

SYNTHESE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 MAI 2008

Etaient présents : Mme HAIMONET, Maire, Mme DIEUTRE, Ajointe, MM CARRETIER, VAN DER BRUGGEN, adjoints,
Mmes AUVRAY, CORREIA, DELESTRE, HINFRAY, Conseillères municipales,
MM BRETON, DIEUTRE, DUPONT, DUSSAUX, GENTY, HAUTEFEUILLE, LASNE, conseillers municipaux.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la Sous-préfecture de Dieppe visant à fixer des limites quant aux emprunts et lignes de trésorerie.

Après avoir précisé que la ligne de trésorerie permet de financer des besoins ponctuels et qu'actuellement, dans le cadre d'une convention annuelle, une ligne de trésorerie est ouverte à hauteur de 60 000 € pour la commune et 15 000 € pour la Régie de transport, Madame le Maire propose au conseil municipal de reconduire les lignes de trésorerie à l'identique et de ne pas donner de délégation pour les emprunts.

- Le Conseil à l'unanimité approuve les propositions de Madame le Maire et l'autorise à signer les contrats d'ouverture de crédits.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du colonel MOREAU, délégué militaire départemental, relative à la nomination d'un Correspondant défense. Ce correspondant a un rôle essentiellement informatif (population, service des armées, sécurité, parcours citoyeneté).

M. CARRETIER Yvan propose d'être ce correspondant défense.

- Le Conseil à l'unanimité vote la nomination de Monsieur Yvan CARRETIER en tant que correspondant défense.

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Conformément à la demande des services fiscaux indiquant que suite au renouvellement des conseillers municipaux il y a lieu de renouveler la commission communale des impôts directs, Madame le Maire propose au conseil municipal de dresser une liste de 24 noms soit 12 titulaires et 12 suppléants :

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les personnes suivantes :

Titulaires	M. RENAULT R. / M. HANZARD P. / M. DUHAMEL J. / MME AUBLIN F. / M. HARTOUT M. / M. MANGIN R. / MME DIEUTRE G. / M. CARRETIER Y./ M. VAN DER BRUGGEN O./ MME ZAMMIT C. / MME CORREIA V. / MME DELESTRE I.
Suppléants	M. DOUCET G. / M. BOUTEILLER / MME RADE / MME LECOEUR D./ M. DEBRAY M./ Me FERET / M. SUEUR / MME OWCZARZAK / M. HAUTEFEUILLE / M. DUPONT / M. GENTY / MME LEBAS M.

- Cette liste de noms sera donc proposée à Monsieur le Directeur des services fiscaux qui désignera 6 titulaires et 6 suppléants.
- Madame le Maire étant de droit présidente de la commission.

TRAVAUX DE VOIRIE

Fauchage voiries communales

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus de deux entreprises. Un 3^{ème} devis a été demandé. Dès réception et analyse de celui-ci, une entreprise pourra être choisie pour ces travaux de fauchage.

Rencontre avec M. LEROY de la DDE le 29 avril 2008

M. HAUTEFEUILLE, Vice-Président de la Commission Voirie, expose au Conseil Municipal les éléments présentés par M. LEROY lors de cette rencontre :

M. LEROY intervient dans le cadre de l'ATESAT (Aide Technique de l'Etat) et à ce titre a fourni plusieurs devis estimatifs à la Mairie soit pour des travaux d'entretien de voirie (enrobé à froid + émulsion de bitume + gravillon) soit pour des travaux de réfection relevant des investissements (grave bitume + enrobé 10 cm + gravillon) et pour lesquels des dossiers de demandes de subventions sont à accomplir.

Le Conseil municipal débat des voiries de la commune nécessitant prioritairement des travaux.

Travaux d'entretien des voiries

Madame le Maire propose la reprise de la totalité des nids de poule sur la commune. L'estimation de la DDE s'élève à 8 140 € HT pour réaliser ces travaux (fourniture et pose d'environ 15 T d'enrobé à froid, dérasement des accotements, émulsion de bitume et gravillons).

Madame le Maire propose que le financement de ces travaux soit imputé au budget primitif.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord sur l'estimation, décide la réalisation de ces travaux et autorise Madame le Maire à signer les devis.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un trou absorbant les eaux pluviales lui a été signalé dangereux au Mauray. Après avis des services de la DDE, techniquement, il n'apparaît pas nécessaire d'y poser une grille. Toutefois, par mesure de sécurité, du tout-venant y sera déposé.

Travaux de voirie Investissement

Le Conseil Municipal, compte tenu de l'état des routes, donne priorité aux secteurs du Val Mesnier et du Mauray. Les devis estimatifs de travaux sont respectivement 22 060 HT et de 30 925 € HT.

Ces deux dossiers feront l'objet de demandes de subventions.

Les travaux du Val Mesnier seront réalisés en priorité.

Monsieur Mickaël DUPONT informe l'assemblée que des travaux d'aménagements hydrauliques sont prévus au « val mesnier » et à « la salle » dans le cadre du syndicat des bassins versants.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord sur ces estimations,
- Décide de solliciter les subventions pour la VC n°1 et la VC n° 4 auprès des services du Département et de l'Etat,
- Décide de réaliser les travaux en 2008 pour la VC n° 4, route du val mesnier, après réception de l'arrêté de subvention,
- Charge Madame le Maire du suivi des dossiers.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Au regard des décisions prises dans le cadre des travaux de voirie, Madame le Maire propose 2 modifications budgétaires :

<i>Financement Entretien de voirie :</i>	
- Dépenses imprévues c/022	- 10 000 €
- Entretien voies et réseaux c/61523	+ 10 000 €

<i>Financement Travaux de voirie (investissement) :</i>	
- Dépenses imprévues (c/ 020)	- 22 000 €
- Travaux de voirie (c/23151)	27 500 €
- subvention (c/1323)	5 500€

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les décisions modificatives budgétaires.

SALLE DES FETES – NOTIFICATION D'UN JUGEMENT

Suite à une requête déposée en 2006 auprès du tribunal administratif par des riverains de la salle des fêtes aux motifs de nuisances sonores, la Commune a été condamnée en mars 2008 à verser environ 9 000.00 € de dommages.

Après avis pris auprès du Directeur de l'ADM, il n'apparaît pas opportun pour la Commune de se pourvoir en appel.

Néanmoins, cette condamnation ne contraint pas la Commune à réaliser des travaux d'insonorisation de la salle des fêtes.

Il apparaît qu'aucun contrat ne régit la location de la salle des fêtes.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal un projet de contrat de location de la salle des fêtes.

Après validation, ce contrat sera mis en application lors d'une prochaine réunion.

RECENSEMENT 2009

Pour l'année 2009, le recensement se déroulera entre le 15 janvier et le 14 février. L'INSEE propose de préparer l'enquête 2009 et de désigner un coordonateur communal qui organisera et encadrera les agents recenseurs qui seront recrutés.

Georgina DIEUTRE se propose d'assurer cette mission.

- Le Conseil à l'unanimité désigne Georgina DIEUTRE coordonateur communal pour le recensement 2009.

QUESTIONS DIVERSES

Election du Président du Syndicat d'électrification

Madame le Maire annonce que M. CHAUVET, Maire de Buchy, a été élu le 14 mai dernier, Président du Syndicat d'électrification. Pour l'effacement des réseaux électriques, 40% de la dépense reste à la charge de la commune et pour l'éclairage public 60% de la dépense reste à la charge de la commune.

Location terrain municipal

La commune dispose d'un terrain d'environ 6000 m² situé derrière le cimetière. La Mairie a reçu une demande de location pour ce terrain. Madame le Maire se rapproche des services compétents pour les conditions de location.

Eglise

- Madame le Maire informe que les vitraux de l'église ont été déposés (pour réfection suite aux dégradations) que la repose sera effectuée fin juin/début juillet et que les travaux de nettoyage de l'église touchent à leur fin.
- Madame le Maire a accompagné Monseigneur DESCUBES, Archevêque de Rouen, lors de sa visite de l'église le 7 mai dernier.
- Suite à une visite avec une entreprise spécialisée, Monsieur Yvan CARRETIER informe que par souci de sécurité, on ne peut faire sonner les cloches de l'église. Elles doivent être contrôlées ainsi que le beffroi. Sans entretien, ni utilisation depuis un certain temps, les pièces d'usure des mécanismes doivent être contrôlées. De plus il s'avère qu'une cloche est fêlée.
Un rendez-vous de contrôle est à fixer avec l'entreprise pour établir un devis de travaux.
- Un pignon de l'Eglise est fissuré. M.Olivier VAN DER BRUGGEN a pris contact avec des entreprises de maçonnerie. Un périmètre de sécurité sera installé.

Ecoles

- Les devis des vitrages de l'école maternelle ont été envoyés à AXA.
- M.Olivier VAN DER BRUGGEN a réalisé (hors budget communal) une séparation filles/garçons dans les toilettes des enfants de l'école maternelle pour plus d'intimité.
- Il est projeté de fermer le préau de l'école maternelle pour que celui-ci puisse réellement être utilisé en tant que préau protégé des courants d'air (ce projet est à revoir en détail).
- L'école primaire a fait la demande de marquages au sol pour jeux et parcours vélos. M.Olivier VAN DER BRUGGEN a rassemblé le matériel nécessaire et se rapproche du personnel enseignant pour finaliser ce projet.
- Le porche de l'école primaire est à restaurer. Une demande de devis est en cours.
- Madame Georgina DIEUTRE relaye une demande des enseignants à savoir la remise aux normes de la cour de récréation. Les multiples imperfections ou trous engendrent des chutes lors des récréations.
- Le plan d'évacuation de l'école primaire va être remis à jour.
- Dans le cadre de la mise en place d'un abri bus sur la place, Madame Georgina DIEUTRE a rencontré Monsieur Francis SENECAI, Président du Syndicat des transports. Celui-ci se renseigne et conseille d'adresser un courrier au Syndicat et au Conseil Général.
- Le mode d'archivage des documents en Mairie est à revoir. Compte tenu du coût des rayonnages, ce poste sera à voir en fin d'année.
- Tous les extincteurs dépendants de la commune ont été contrôlés.
- Acquisition d'un taille haie : devis en cours.
- Madame Christelle AUVRAY informe le Conseil qu'elle a assisté à la Commission d'Appel d'Offres relative à la construction de 2 réserves en extension à la Salle de Sport de Saint Saëns (rue Lesueur). L'estimation des travaux était de 105 000.00 € HT, le montant retenu pour les 7 lots est de 79 716.00 € HT. Le démarrage des travaux est prévu début juillet.
- Madame le Maire adresse ses remerciements à l'Union des Anciens combattants pour l'organisation de la cérémonie du 8 mai et le repas.
- Madame le Maire félicite Monsieur Christophe LASNE pour sa nomination en tant que Président de l'Union Sportive de Saint Martin Osmonville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H55

Le Maire,

Carole HAIMONET